

RÈGLEMENT INFINITY TRAIL VOLCAN DE LEMPTÉGY 2027

L'Infinity Trail Volcan de Lemptégy est organisé par l'association Aventure en Terre Volcanique, avec l'accord de Trail The World, propriétaire de la marque Infinity Trail et du circuit national.

Article 1 : Présentation de l'épreuve

Les Infinity Trail Backyard Ultra sont des événements du calendrier des Backyard Ultra dans le Monde dont la Big's Dog Backyard Ultra aux USA est à l'origine de ce concept et la grande finale.

Créé par Lazarus Lake, l'organisateur de la célèbre et mythique Barkley dans le Tennessee, le principe est très simple :

- Le parcours est une boucle de 6,706 km.
- Il y a un départ toutes les heures. Il faut ainsi faire la boucle en moins d'une heure. Si vous la terminez avant, vous pouvez vous reposer en attendant le départ de la prochaine boucle.
Exemple : si vous terminez la 1ère boucle en 45 minutes, vous avez 15 minutes avant le prochain départ. Si vous terminez la boucle en 58 minutes, vous n'aurez que 2 minutes de repos avant le prochain départ.
- Le but est simple : faire le plus de boucles possibles dans les temps.
- Le vainqueur est la dernière personne à réussir à faire une boucle complète.

Pourquoi la distance de 6,706 km ?

Car Laz voulait une boucle à faire 24 fois (donc en 24 heures) pour que ça fasse 161 km soit 100 miles tout pile (distance mythique aux USA). Mais vous pouvez la faire bien plus que 24 fois...

Nouveauté 2027 : l'option en DUO : il s'agit de 2 personnes qui doivent rester ensemble du début à la fin de l'épreuve, courir chaque boucle ensemble. Et évidemment, s'arrêter ensemble. Le duo est indissociable du début à la fin. Une récompense sera offerte au dernier duo en course.

Article 2 : Inscription

2.1 Dossards

Les inscriptions se font exclusivement en ligne en vous rendant dans l'onglet "inscription" de notre site internet www.infinitytrail.fr jusqu'à 10 jours avant le début de chaque épreuve (sous réserve de disponibilité)

Le nombre de dossards disponibles sera de 300 au total pour la 3ème édition du 19 mars 2027 :

- 250 dossards solos
- 50 dossards pour 25 duos inséparables pendant toute l'épreuve.

Liste d'attente : une fois le quota de dossards atteint, une liste d'attente sera mise en place pour palier à tout désistement. Les repêchages se feront dans l'ordre d'inscription de la liste d'attente. Une fois le repêchage lancé, vous avez 24h pour valider votre inscription sinon elle est perdue. À moins de 10 jours avant l'événement, il n'y aura plus de repêchage.

Cependant, si des coureurs inscrits sur cette liste d'attente ont déjà été bénévoles sur l'un de nos événements, ils pourront passer en priorité. (Nous contacter).

L'organisation se garde quelques dossards réservés en plus du quota indiqué pour les journalistes, partenaires, élites ou autre.

2.2 Tarifs

SOLO : Infinity Trail VOLCAN DE LEMPTEGY : 105 euros par coureur

DUO : Infinity Trail VOLCAN DE LEMPTEGY : 100 euros par coureur.

Chaque inscription comprenant :

- La participation à un événement mythique, l'expérience Infinity Trail !
- Un parcours 100 % trail balisé
- Un dossard personnalisé avec puces et système de chronométrage.
- Lots de bienvenue
- Lots de non-finisher (minimum un tour).
- Une médaille DNF Infinity trail par paliers
- L'accès aux ravitos chaque heure et aux ravitos solides toutes les 3h.
- Une salle de repos en intérieur

2.3 Remboursement partiel en cas de désistement

Si vous êtes dans l'impossibilité de prendre le départ, pour n'importe quel motif, et sans avoir souscrit à l'assurance annulation, nous vous proposons un remboursement partiel selon la date de votre annulation :

- Si vous annulez plus de 2 semaines avant le début d'une épreuve, on vous rembourse 50% du montant payé (hors frais de service)

- Si vous annulez dans les deux dernières semaines, aucun remboursement ne sera possible.

ATTENTION : aucun transfert de dossard possible

Assurance annulation : si vous souhaitez vous assurer, nous proposons une assurance annulation avec nos partenaires lors de la procédure d'inscription. (Voir paragraphe assurance plus bas).

Remboursement exceptionnel

Dans le cas où une femme tomberait enceinte entre son inscription et l'événement, et sur présentation d'un justificatif médical, le remboursement sera intégral.

Article 3 : Chronomètre, Classement et vainqueur.e

Chaque événement sera sans classement et vous n'aurez que votre nombre de tours indiqué dans un tableau récapitulatif à la fin de l'événement.

La dernière personne SOLO à effectuer un tour complet dans le temps imparti est déclaré vainqueur et met fin à l'épreuve, les autres participants étant assimilés à un DNF.

Pour l'option DUO, le duo qui termine un dernier tour de plus que les autres duos, remportera l'option DUO.

Si aucune personne n'arrive à terminer seule un dernier tour, aucun vainqueur n'est déclaré.

Article 4 : Départs

Le départ sera donné à 12h PRÉCISE vendredi 19 mars 2027 au Volcan de Lemptégy

Chaque départ a lieu précisément 1 heure après le précédent départ.

Au top départ, tous les participants devront être dans la Zone de départ sans quoi il sera impossible de prendre le départ de la boucle. Tout départ en retard est donc interdit.

Un décompte avant le départ sera indiqué aux participants : 3 minutes, 2 minutes et une minute avant le départ.

Article 5 : Le Parcours

Sauf pour un "besoin naturel" (des toilettes seront disponibles dans la zone de départ/arrivée), les participants ne doivent en aucun cas quitter le parcours. Tout écart de la boucle balisée ou non-pointage entraîne directement la disqualification.

En dehors de l'équipe organisatrice, Interdiction aux accompagnants de courir ou marcher ou suivre à vélo un coureur (y compris les personnes éliminées).

Chaque boucle doit être terminée dans l'heure pour être comptée, y compris la boucle finale.

Le parcours sera entièrement balisé de façon visible jour et nuit.

Article 6 : Assistance

L'assistance est **autorisée uniquement sur la zone de repos** qui sera juste à côté de la zone de départ / arrivée.

Interdiction d'avoir de l'aide personnelle/assistance sur le parcours (ravitaillement, frontale, etc.)

Article 7 : Logistique sur place – Lieu de départ

Cette épreuve pouvant durer plusieurs jours et nuits, vous êtes autonome concernant votre logistique et éventuel campement (dimensions limitées suivant espace disponible dans la salle fournie par l'organisation) sur place. Vous devez **prévoir vos couverts, assiettes et verres, votre éventuelle chaise longue** ou table, votre abri si vous n'utilisez pas l'espace mis à disposition dans la salle.

Article 8 : Conditions de participation et justificatif médical

Pour participer et s'inscrire à un événement Infinity Trail, il faut avoir 18 ans ou plus.

Les participants devront obligatoirement justifier soit du PPS de la FFA, soit d'une licence en cours de validité.

Article 9 : Dossards

Le retrait des dossards sera possible sur place jusqu'à **30 minutes avant le départ**.

Chaque participant devra porter son dossard au départ de la course et le garder jusqu'à la fin. En absence du dossard visible au départ ou à l'arrivée d'une boucle, le participant sera mis hors course.

Article 10 : Matériel obligatoire/interdit

Aucun matériel obligatoire n'est demandé. Cependant, selon les conditions météo le jour J, les organisateurs se réservent le droit d'imposer une veste coupe vent ou imperméable ou autre.

Les bâtons et les aides artificielles sont interdits

Article 11 : Droit à l'image

Tout participant autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître y compris sur les documents promotionnels ou publicitaires.

Article 12 : Décharge de responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique, psychique ou en cas de blessure survenue pendant l'épreuve ainsi qu'en cas de vol ou dégradation sur les biens matériels des participants et / ou accompagnateurs.

Article 13 : Secours / Assistance médicale

Les participants se doivent secours et entraide. En cas de problème, ils devront alerter ou faire alerter l'organisation située sur le parcours qui dispose de moyens d'intervention et ne laisser, en aucun cas, une personne blessée seule (téléphone portable fortement conseillé).

Tout manquement à ces règles élémentaires de bonne conduite pourra être sanctionné par l'élimination.

Article 14 : Respect de l'environnement

Toute personne ne respectant pas l'environnement et qui sera surpris en jetant des emballages, des papiers ou tout autre détritux avant, pendant ou après la course sera immédiatement sanctionné par l'organisation.

Article 15 : Respect des participants, des organisateurs et d'autrui

Toute personne ne respectant pas un ou des participants, les organisateurs ou autrui, que ce soit de manière publique ou privée se verra banni à vie des Infinity Trail et l'organisation se réserve le droit de porter plainte auprès des autorités compétentes selon la gravité.

Si les personnes concernées sont inscrites à l'un des Infinity Trail, ils se verront retirer de la liste sans aucun remboursement.

Article 16 : Assurance

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile organisateur.

Chaque participant doit obligatoirement avoir sa propre assurance qui vous couvre personnellement en cas de problème personnel sur cet événement et/ou d'annulation en cas d'impossibilité de participer.

Nous insistons sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages.

Si vous n'êtes pas assurés, il vous faut obligatoirement souscrire à l'assurance de notre partenaire pour vous protéger de l'imprévu et de l'accidentel sur <https://infinitytrail.assur-connect.com/>

Au moment de l'inscription, nous vous proposons une assurance annulation via notre partenaire BEticketing. Vous pouvez y souscrire lors du processus d'inscription. Elle vous permettra d'obtenir un remboursement jusqu'à 80% pour un motif valide (voir les conditions lors de la souscription). Sans souscription à cette assurance annulation, nous ne remboursons que partiellement (ou pas du tout) quel que soit le motif (voir paragraphe concerné dans l'article Inscription).

Article 17 : COVID-19, Cas de force majeure et annulation

Si nous devons annuler un événement Infinity Trail pour raison COVID-19, nous remboursons les inscriptions à un certain pourcentage selon les frais déjà engagés (hors frais de paiement sur la plateforme).

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents ou des bénévoles encadrant l'épreuve (hors Covid-19), l'organisation se réserve le droit d'annuler l'événement, sans que personne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Dans l'éventualité où le nombre minimum de 100 inscrits ne serait pas atteint, l'événement peut se trouver annuler. Dans ce cas, toutes les personnes inscrites seront intégralement remboursées (hors frais de paiement sur la plateforme).

Article 18 : Acceptation du règlement

Toute inscription à l'Infinity Trail implique la prise de connaissance du présent règlement ainsi que son acceptation. Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du présent

règlement, programme, sans préavis et à n'importe quel moment ou annuler l'épreuve pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités compétentes.